

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

*Demande d'autorisation du Transporteur relative à la construction du nouveau poste de Saint-Michel (Dossier R-4146-2021)*

### Objet de la demande

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**), a déposé, le 5 mars 2021, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour la construction du nouveau poste de Saint-Michel à 315-25 kV ainsi que pour le démantèlement du poste de Montréal-Nord à 120-12 kV (le **Projet**). Le remplacement du poste de Montréal-Nord, devenu vétuste, par le nouveau poste de Saint-Michel s'inscrit dans la poursuite du développement de l'architecture à 315 kV afin d'assurer la pérennité du réseau du Transporteur tout en répondant aux besoins de croissance à court et long termes, tel que prévu par le Plan d'évolution du réseau de l'île de Montréal. Les mises en service s'échelonnent de 2022 à 2031.

Le coût total du Projet s'élève à 127,8 M\$, dont 123, 4 M\$ est associé à la catégorie d'investissement « maintien des actifs » et 4,4 M\$ à la catégorie « croissance des besoins de la clientèle ».

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

### Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, **au plus tard le 28 avril 2021 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 3 mai 2021 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le *Règlement* sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca).

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
Place Victoria  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

